***Avant la présentation :***

*> Personnalisez les diapositives en fonction de votre situation (dans les diapositives 1 et 9, indiquez les noms des pays, les noms des personnes référentes + les adresses électroniques, etc.) et n’hésitez pas à changer les photos si vous en avez d’autres qui sont plus adaptées*

*> Si possible, informez le groupe sectoriel de la protection/le groupe de travail de cette initiative (au cas où ils souhaiteraient y participer)*

*> Si possible, mettez à disposition une version réactualisée d’un système d’orientation pour les victimes de violence basée sur le genre (VBG) et soyez prêt à expliquer rapidement comment s’en servir (voir diapositive 7)*

*REMARQUE : Diapositives 1 à 9 = l’essentiel de la présentation. Diapositives 10 et 11 = diapositives supplémentaires (à utiliser uniquement si le temps vous le permet)*

***Script proposé à l’animateur :***

Diapositive 1 – accueil (1 min)

* Bienvenue à tous, ravi(e) de vous avoir parmi nous. Je m’appelle (*votre nom*) et, pour ceux qui ne me connaissent pas, sachez que je suis le *référent VBG/autre titre*. Aujourd’hui, nous allons réfléchir à l’atténuation des risques de VBG dans le cadre des transferts monétaires.

Diapositive 2 (2 min)

* Nous allons passer environ 30 minutes ensemble. Veuillez noter qu’il s’agit d’une introduction à cette problématique. Nous vous invitons à attendre la fin de la session pour nous faire part de vos questions et commentaires (ou bien écrivez-les dans la conversation en ligne). Si nous n’avons pas le temps de répondre à toutes vos questions à la fin de la session, nous reviendrons vers vous ultérieurement par courrier électronique.
* Notre objectif est de rester pragmatiques, mais aussi de vous faire découvrir des outils opérationnels, ce que VOUS pouvez faire dans vos activités quotidiennes en tant qu’acteur des transferts monétaires, et comment NOUS pouvons vous soutenir.

Diapositive 3 (5 min)

* Commençons tout d’abord par rappeler brièvement ce qu’est la VBG. Ce qu’il faut retenir :
  + La VBG est étroitement liée aux notions de pouvoir et de consentement éclairé. La VBG se produit lorsqu’il existe une relation de pouvoir (perçue ou réelle) et en l’absence de consentement éclairé.
  + Quand on parle de VBG, on pense généralement au viol, mais il peut s’agir aussi d’exploitation sexuelle (l’échange de biens en contrepartie de faveurs sexuelles), de la privation de ressources économiques, de la violence domestique au sein du couple, du mariage des enfants, etc.
  + La plupart des victimes de VBG sont des femmes et des filles, mais il arrive aussi que des garçons et des hommes en soient victimes.
* Avant toute chose, je dois vous dire qu’il est extrêmement difficile de rassembler des données sur les actes de VBG. La plupart des victimes ne porte pas plainte, notamment par peur des représailles et en raison d’un sentiment de honte. Et pourtant, il s’agit d’une véritable PANDÉMIE car nous savons que le nombre de cas est extrêmement élevé.
* Nous savons qu’au moins 20 % des femmes et desfilles sont confrontées à des actes de VBG à l’occasion d’un déplacement. Autrement dit, les risques de VBG sont d’autant plus élevés en périodes de crises. Pour quelles raisons ?
  + Toutes les institutions s’effondrent : santé, police, justice. Les communautés et les familles sont déchirées, ce qui expose d’autant plus les personnes vulnérables à la VBG.
  + Nous savons que de nombreuses femmes et filles sont confrontées à la VBG lorsqu’elles marchent sur de longues distances pour aller chercher de la nourriture et de l’eau.
  + Nous savons également que de nombreuses familles marient leur fille très tôt pour faire face aux difficultés économiques.
  + Et nous avons tous encore en mémoire les scandales plus ou moins récents du troc « sexe contre nourriture ».
  + Etc. (*mentionnez également des exemples spécifiques à votre région, le cas échéant*)

> Quelle est donc la réponse de la communauté humanitaire à l’augmentation des cas de VBG en situation d’urgence ? Quelles sont les mesures mises en place ?

Diapositive 4 (5 min)

* Depuis décembre 2013, toute intervention humanitaire doit être axée sur la protection. Donner la priorité à la protection et ne pas causer de tort sont deux principes fondamentaux dans lesquels nous nous reconnaissons tous.
  + De ce fait, nous sommes en mesure d’expliquer et de montrer comment toutes les mesures mises en place améliorent réellement la protection des plus vulnérables.
  + Concrètement, notre objectif est de ne pas causer de torts supplémentaires dans le cadre de nos interventions. Ou de risques supplémentaires de VBG.
* Nous devons répondre de nos actes. Tous autant que nous sommes. Quel que soit le domaine dans lequel nous travaillons.
* En qualité d’acteur des transferts monétaires, vous disposez d’une grande influence en matière de prévention et d’atténuation des risques de VBG. En gardant à l’esprit certains risques potentiels lorsque vous élaborez et mettez en œuvre votre programme, et en vous assurant que les femmes et les filles ont réellement accès à vos services. Et j’insiste bien sur le fait qu’il s’agisse d’un accès réel, pas seulement sur le papier.
* Puisque les bénéficiaires de vos programmes sont notamment des femmes et des filles, ainsi que des personnes vulnérables, vous obtiendrez de meilleurs résultats en prenant des mesures destinées à prévenir les risques et à les atténuer Et l’objectif ultime des transferts monétaires est de générer de la résilience.
* Ce sont les spécialistes de la VBG, à savoir les travailleurs sociaux, les médecins, la police, les avocats, etc., qui ont la responsabilité de traiter les cas de VBG. Votre rôle n’est pas de gérer ou de découvrir des cas de VBG : vous devez vous concentrer sur la prévention et l’atténuation des risques de VBG.

Diapositive 5 (5 min)

* Maintenant, faisons ensemble un petit exercice pratique. Cette photo a été prise par un collègue du HCR au Burundi lors d’un versement d’espèces. J’aimerais que nous prenions quelques minutes pour réfléchir aux risques encourus en termes de VBG. La photo a été prise au moment du versement, mais j’aimerais que vous réfléchissiez également à « l’avant » et à « l’après ».

*Laissez les participants réfléchir/faire part de leurs commentaires (ou écrire dans la boîte de dialogue) en orientant la discussion vers les thématiques suivantes :*

* *L’absence de confidentialité (espace public) pourrait conduire à une situation de harcèlement/de vol une fois l’argent retiré.*
* *Les risques d’abus sexuels/d’exploitation sexuelle de la part de l’agent effectuant le versement d’espèces (en particulier ceux des entreprises privées qui n’ont peut être pas été formés).*
* *Les femmes/les personnes vulnérables deviennent des cibles dans leur propre communauté parce qu’elles reçoivent de l’argent (jalousie, etc.) / tensions au sein de la communauté d’accueil.*
* *Ces modalités de versement présente des risques : accès aux marchés pour dépenser cet argent en espèces ? Accès à des distributeurs pour retirer de l’argent ? Accès à des agents mobiles pour retirer de l’argent en échange de monnaie électronique/bons ? Etc. (réfléchissez également au jour/ à l’horaire et si les femmes doivent commencer à marcher de nuit pour se rendre sur les points de retrait d’espèces).*
* *Les femmes/les personnes âgées/les personnes handicapées peuvent ne pas avoir accès aux points de retrait d’espèces ou ne pas savoir comment utiliser un téléphone. Elles peuvent ainsi dévoiler leur mot de passe, ne pas être en mesure de recharger leur téléphone, le perdre (ainsi que l’argent associé à la carte SIM), etc.*
* *L’augmentation de la violence domestique dans la mesure où les femmes sont les premières bénéficiaires des versements d’argent en espèces, les hommes se sentant impuissants (à moins que ne se produise le schéma inverse avec une augmentation de la violence dans les cas où seuls les hommes reçoivent de l’argent en espèces, ou une hausse des conflits dans les foyers polygames).*
* *Augmentation des mariages d’enfants parce que l’argent en espèces permet de payer une dot.*
* *Etc.*

Diapositive 6 (5 min)

* Ce petit exercice nous a permis de constater que ce ne sont pas les modalités des transferts monétaires (CVA) qui créent des risques de VBG (les risques seraient les mêmes avec des contributions en nature) mais plutôt l’absence de réflexion sur les risques de VBG. Quand vous élaborez un programme de transfert monétaire, il est fondamental de prendre en compte les éléments suivants :
  + Les dynamiques en présence au sein des foyers des bénéficiaires de ces versements
  + Les dynamiques en présence au sein de la communauté (entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les groupes ethniques hôtes et ceux qui ont été déplacés)
  + La façon dont les personnes (plus particulièrement les femmes et les personnes vulnérables) ont accès aux transferts monétaires
  + Les risques d’abus de pouvoir, de corruption, d’exploitation sexuelle, etc.
* Nous avons ensuite établi une liste récapitulative très courte des éléments clés à ne pas oublier dans tout transfert monétaire. Nous n’aurons pas le temps de passer en revue tous ces éléments, mais ils correspondent à ce que nous appelons des mesures d’atténuation organisationnelles, autrement dit les mesures que VOUS pouvez mettre en place. Il est primordial d’être en mesure de communiquer avec les bénéficiaires de ces programmes, de veiller à ce qu’il y ait des femmes au sein de vos équipes et à ce que le personnel soit formé, etc. Nous sommes là pour vous soutenir dans chacune de ces dimensions. Bien sûr, nous pourrons approfondir ces questions ultérieurement.
* Nous travaillons dans un contexte en constante évolution ; un suivi régulier est indispensable car les choses changent rapidement. Nous vous le répétons, nous sommes là pour vous soutenir. Nous pourrions vous épauler dans le suivi de vos missions, pour organiser des discussions avec des femmes et des filles ou pour parler des propositions de transferts monétaires.

Diapositive 7 (5 min)

*Cette grille existe en arabe, français, dari, pachtou, somali, thaï, portugais, swahili (elles sont toutes disponibles dans le classeur G). Assurez-vous d’insérer et de partager celle qui est adaptée !*

* Cette grille est l’outil INCONTOURNABLE que les acteurs des transferts monétaires doivent avoir sous les yeux lorsqu’ils élaborent et gèrent un programme de transfert monétaire. Elle très simple et très facile à utiliser.
* L’objectif n’est pas de remplir chaque ligne mais de s’en servir pour alimenter la discussion et la réflexion, idéalement avec des collègues qui se consacrent aux victimes de VBG ou avec un membre d’un groupe de travail dédié à la VBG.
* Afin de la remplir, vous pouvez utiliser les évaluations VBG/basées sur le genre effectuées antérieurement ou les résultats des échanges réalisés avec les communautés. Ce qui compte, ce n’est pas le résultat obtenu. L’objectif est plutôt que de vous amener, vous et votre équipe, à vous poser les bonnes questions.
* Pour ceux d’entre vous qui seraient intéressés, nous pouvons vous proposer une autre formation sur cet outil ou vous faire faire un exercice de groupe à partir d’un scénario réaliste.
* (Cette grille provient d’un ensemble d’instructions connu sous le nom de « GBV&CVA compendium », où vous retrouverez la même grille, mais remplie d’exemples.)

Diapositive 8 (3 min)

* Comme mentionné précédemment, les acteurs des transferts monétaires ne devraient jamais essayer d’identifier les victimes de VBG ou de s’impliquer dans des cas de VBG. Il s’agit là du rôle des spécialistes de la VBG chargés de la protection.
* Je ne vous apprend rien en vous disant que la VBG est un sujet TRÈS sensible. Quand vous interagissez avec les bénéficiaires d’aides, contentez-vous de considérations générales sur des questions liées à la sécurité, etc. et non sur des cas précis.
* Si possible, demandez à un collègue de la VBG et de la protection de vous accompagner dans le suivi de vos missions ou lorsque vous prévoyez de parler avec des bénéficiaires d’aides (surtout lorsqu’il s’agit de femmes, de filles ou de groupes marginalisés).

*Insérez une diapositive avec une photo de votre système d’orientation pour les victimes de VBG si vous en avez un à disposition. Sinon, passez cette étape.*

* Voici le système d’orientation prévu pour les victimes de VBG dans notre pays/région. Votre rôle consiste seulement à FOURNIR les coordonnées du service approprié à la victime.

*Dans le cas où il n’existe par de système d’orientation ni de services spécialisés :*

* Pour notre part, nous n’avons pas encore finalisé de système d’orientation pour les victimes de VBG / nous ne disposons pas de services VBG spécialisés sur lesquels nous pouvons compter dans notre zone d’intervention. Par conséquent, vous pouvez utiliser le Guide de poche sur la VBG. Cette ressource sera accessible dans la liste de ressources. Nous disposons également d’une application que vous pouvez télécharger sur tout type de smartphone.

Diapositive 9 (2 min)

* Si vous ne deviez conserver qu’une seule ressource de la présentation d’aujourd’hui, ce serait le « GBV&CVA compendium ». C’est de ce document que provient la grille que nous vous avons présentée précédemment (p. 50) et qui est disponible dans un très grand nombre de langues.
* Vos collègues de la protection des victimes de la VBG constituent bien sûr une autre ressource précieuse, tout comme nous, le groupe de travail sur la VBG. Voici d’ailleurs nos coordonnées. Et voici également le lien vers le Guide de poche sur la VBG.
* Enfin, un manuel d’orientation de 10 pages édité par le Groupe mondial de la protection concernant la pandémie de Covid-19 et les transferts monétaires.
* Si vous voulez en savoir plus, vous trouverez dans la section ressources de la CaLP toute une partie consacrée au genre et à la VBG dans le cadre des transferts monétaires.

*Le HCR et la PAM éditeront une boîte à outils au T1 sur les problèmes de corruption et d’abus de pouvoir liés aux transferts monétaires. Ne la manquez pas et ajoutez-la éventuellement ici !*

* Merci beaucoup pour le temps et l’attention que vous avez accordés à cette présentation. Nous avons maintenant environ (*insérez le nombre de minutes*) pour des échanges et des questions. Comme nous vous l’avons indiqué, et si vous êtes intéressés, nous pouvons toujours revenir pour renforcer votre formation et vos capacités ou vous donner des conseils sur les programmes de transferts monétaires.

*DIAPOSITIVES SUPPLÉMENTAIRES si le temps le permet*

*\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*

Diapositive 10 (10 min)

Nous vous présentons ici quelques études de cas / bonnes pratiques. Nous sommes en train d’en collecter davantage dans la mesure où un nombre croissant d’acteurs sur le terrain prennent conscience de l’importance d’atténuer le risque de VBG dans le cadre des transferts monétaires.

**En Somalie**, le HCT a mentionné dans son rapport stratégique annuel l’atténuation des risques de VBG dans le cadre des transferts monétaires. Par conséquent, la PAM (à la tête de la CWG) et la UNFPA (section de la VBG) demandent de l’aide. Une formation succincte a été organisée en anglais et en swahili (120 participants !) et trois travaux de groupe sont actuellement en cours. Ces travaux de groupes sont réalisés avec des « Champions » des CVA et de la VBG qui étudient les programmes CVA actuellement en place en Somalie et réfléchissent aux risques de VBG et aux éventuelles mesures d’atténuation à mettre en œuvre. En février/mars 2021, un ensemble de mesures d’atténuation d’envergure nationale sera porté à la connaissance du HCT et des agences dédiées. Un document de synthèse sera distribué.

**Au Burundi**, en 2019, un atelier réunissant des acteurs des CVA et de la VBG a été organisé. Environ 20 acteurs de terrain se sont réunis pendant trois jours pour identifier les meilleures pratiques et partager les enseignements tirés, ainsi que pour se mettre d’accord sur un plan d’action national commun à tous en vue d’atténuer les risques de VBG liée aux CVA. Ce programme est le suivant :

1. Finalisation et déploiement des référents clés en cas d’actes de VBG (systèmes d’orientation), puis distribution du Guide de poche sur la VBG à tous les agents de terrain. Veiller à ce qu’un lien soit clairement établi entre les réclamations relatives aux CVA et les mécanismes de retour déjà mis en place, et à ce que les bénéficiaires d’aides savent qui sont les contacts clés dans la lutte contre la VBG.

2. Renforcement des capacités de lutte contre la VBG et adoption d’un code de conduite pour toutes les personnes impliquées dans les CVA (agents de terrain, administration locale, agents de paiement, etc.)

3. Élaboration d’une liste de questions contextualisées pour les discussions de groupes avec les bénéficiaires. Ces questions aideront les équipes programmatiques à identifier, en collaboration avec les bénéficiaires d’aides, les risques de VBG et les mesures d’atténuation envisageables dans le cadre des CVA.  
4. Évaluation conjointe CVA-VBG pour repérer les risques de VBG dans les zones où les CVA seront/sont utilisés.

5. Sensibilisation des donateurs pour qu’ils utilisent au moins un indicateur clé VBG/en matière de genre dans tous les projets qui recourent aux CVA dans le Burundi.

**TXB (« Turkey Cross Border ») :** le groupe de travail dédié aux transferts monétaires et le sous-groupe consacré à la VBG ont mis en place une force d’intervention pour favoriser la collaboration entre les acteurs de la VBG et ceux des CVA. Cette force d’intervention s’est focalisée sur le renforcement des capacités de coopération en vue de permettre l’orientation systématique des cas de VBG liée aux CVA de façon à ce que les victimes passent de la phase d’aide à la phase de rétablissement (2020 et 2021, toujours en cours).

*Plus d’informations* [*ici*](https://www.calpnetwork.org/fr/publication/establishing-a-cash-working-group-and-gbv-sub-cluster-task-force-nw-syria-case-study/)***.*** *(Concernant l’ensemble de la Syrie, vérifiez les instructions dans les études de cas du classeur de la boîte à outils.)*

**MYA (2020) :** les acteurs de la VBG et des CVA ont rédigé en juillet 2020 une note d’orientation, dans laquelle ils mettent en avant un minimum de 11 actions à réaliser par les organisations qui mettent en place des programmes de CVA dans l’État de Rahkine. Ils ont également rédigé une liste récapitulative des mesures d'atténuation et un échantillon de questions destinées à évaluer le niveau de sécurité des CVA.

*Ces instructions sont disponibles dans le classeur Google (à la suite des études de cas).*

Diapositive 11 (20 à 30 min)

*Tous ensemble ou en petits groupes, échangez vos idées sur le scénario proposé et mettez en application la grille présentée précédemment (choisissez la langue de votre groupe !). En cas de besoin, voici deux scénarios supplémentaires.*

*Si vous manquez de temps, ne remplissez qu’une ou deux lignes (généralement, les personnes ont du mal à distinguer les risques et les types de VGB, alors concentrez-vous sur les risques).*

* + Scénario 2 :  Vous projetez de fournir des cartes de crédits à des populations déplacées qui vivent dans un camp de réfugiés fortement peuplé. Les femmes en sont les principales destinataires. Elles devront se déplacer à l’extérieur du camp pour récupérer leur carte de crédit en ville et y acheter des articles. Des problèmes de xénophobie existent. Les femmes destinées à recevoir ces cartes de crédits font souvent l’objet de harcèlement sexuel de la part d’hommes issus de la population locale et des forces de police aux points de contrôle.
  + Scénario 3 :  Vous projetez d’utiliser de l’argent mobile dans des zones insulaires rurales. Les communautés locales sont socialement conservatrices. Toutes les femmes ne disposent pas de leur propre téléphone, mais vous avez distribué des cartes SIM. Elles vous ont assuré avoir accès à des téléphones dans leur foyer par l’intermédiaire de membres de leur famille, et que des agents mobiles les aideraient à s’en servir.
* 20 minutes pour chaque groupe
* Présentez les conclusions/les actions à mener à la totalité du groupe (risques et mesures d’atténuation).